



Note de présentation du Budget Primitif– Mairie de Saint-Usage

Commission Municipale des Finances – 14 mars 2022

I/ Contexte Général

A/ Au niveau national

Le premier projet de loi de finances (PLF) du quinquennat 2017-2022 posait les bases d'un bouleversement en profondeur des finances locales avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation et la réorganisation programmée du panier fiscal des différents niveaux de collectivités. Il mettait également fin à la réduction de la DGF introduite par le gouvernement précédent et la remplaçait par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités. Les lois de finances suivantes se sont principalement attachées à mettre en œuvre cette réforme et procéder à différents ajustements, sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales en particulier.

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire du Covid-19, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.


En attestent les hypothèses de croissance retenues dans le PLF pour 2022. Elles s'appuient sur les bons résultats économiques engrangés au premier semestre 2021, et tablent sur un taux de croissance pour la fin de l'année à + 6 %. Pour 2022, le PLF prévoit un maintien de cette progression, évaluée à + 4 %, comptant sur la relance de la consommation des ménages et un taux de chômage orienté à la baisse.

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

De fait, peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022. Les dotations de l'Etat sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 26,8 milliards d'euros. Seule évolution, la Dotation de solidarité rurale et urbaine (DSR et DSU) qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire. Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL).

La revalorisation des bases locatives foncières sera de +3,4%, cette année, soit, une variation importante par rapport à 2021 (la progression était de 0,2%). L'Etat maintient la compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).



Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

Au niveau de la rémunération du personnel, une cotisation à hauteur de 0.1% de la masse salariale est perçue pour le compte du CNFPT. Cette cotisation spéciale est prévue pour financer le coût global de l'apprentissage.

Enfin, il est nécessaire de prendre en compte, le contexte actuel d'inflation qui touche le pays notamment dans le domaine des matériaux de construction et de l'énergie. Ces hausses importantes, touchant également les particuliers sont liés à la crise sanitaire de la Covid-19 et aux événements géopolitiques (crise en Ukraine)

L'ensemble de ces éléments doivent être pris en compte dans la préparation du budget primitif de la Collectivité.

B/ Contexte de Saint-Usage

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note a pour objet la présentation du budget primitif 2022 (BP2022).

À noter que ce budget primitif 2022 intègre les résultats de l'année 2021.

Il est nécessaire de prendre en compte les résultats de l'année 2021 soit un excédent de **315 351,82 €** en fonctionnement et un déficit de **125 936.05 €** en investissement. Ces résultats sont intégrés dans le projet du BP 2022 soit un total des crédits de l'exercice antérieur excédentaire de **189 415.77 €**

Il est prévu d'inscrire **1 017 697,61 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et **585 102,73 €** en dépenses et recettes d'investissement.

317 304,44 € est prévu en opération d'ordre. Ce montant se décompose de **301 313,49 €** de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, de **11 262,95 €** de dotation d'amortissement et de **4 728,00 €** d'opération d'ordre interne à la section d'investissement (Chapitre 041)



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 189 415,77	(D001) 125 936,05	(R001) 0,00
					(R1068) 90 260,09
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	189 415,77	125 936,05	90 260,09
1	<i>Déficit/Excédent</i>		189 415,77	35 675,96	
2	Propositions 2022 (d)	705 121,17	828 281,84	454 438,68	177 538,20
0	<i>Déficit/Excédent</i>		123 160,67	276 900,48	
2	Total 2021 + propositions 2022 (e = c + d)	705 121,17	1 017 697,61	580 374,73	267 798,29
1	<i>Déficit/Excédent</i>		312 576,44	312 576,44	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	312 576,44	0,00	0,00	312 576,44
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	4 728,00	4 728,00
0	<i>Déficit/Excédent</i>	312 576,44			312 576,44
2	Total du budget (h = e + f + g)	1 017 697,61	1 017 697,61	585 102,73	585 102,73
2	<i>Déficit/Excédent</i>				



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLOW

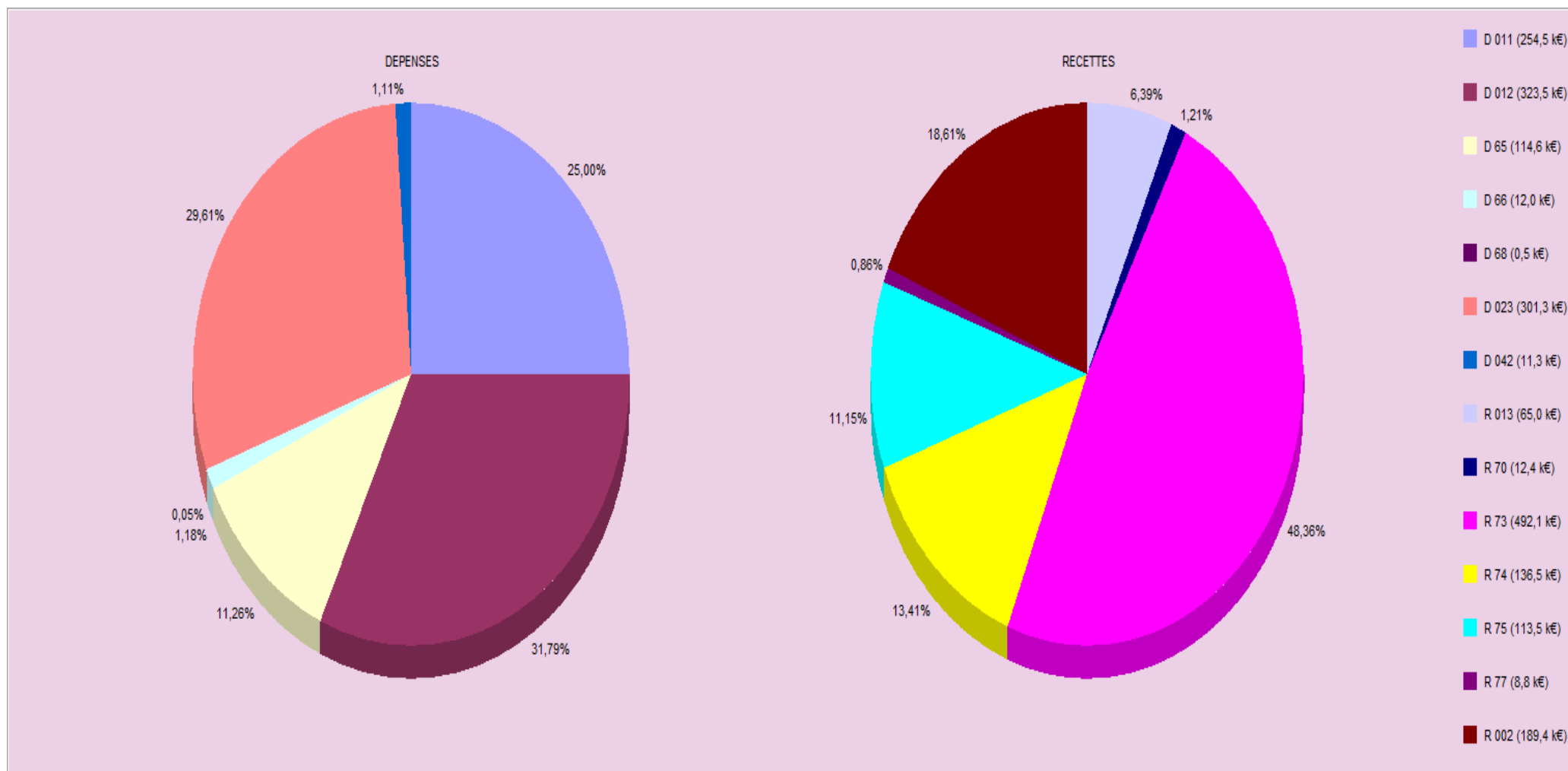
ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

I/ Section de fonctionnement

Le budget pour 2022 s'établit en équilibre dépenses-recettes à **1 017 200,60 €**

Les crédits se répartissent par chapitre comme suit :

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE - BP - 2022





Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	254 473,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	323 510,00
65	Autres charges de gestion courante	114 685,83
66	Charges financières	12 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	502,00
023	Virement à la section d'investissement	301 313,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 292,95
	TOTAL DEPENSES	1 017 697,61

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	65 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	12 360,00
73	Impôts et taxes	492 148,84
74	Dotations, subventions et participations	136 473,00
75	Autres produits de gestion courante	113 500,00
77	Produits exceptionnels	8 800,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	189 415,77
	TOTAL RECETTES	1 017 697,61



A/ Les dépenses de fonctionnement

Au niveau des dépenses de fonctionnement, **705 121.17 €** sont prévues pour 2022 soit une hausse de **5 %** par rapport à 2021 et **312 576.44 €** de transfert d'ordre (**301 313,49 €** de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et **11 262,95 €** d'immobilisation et amortissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Budget primitif 2022		
	Budget	Réalisé	Solde	%réal.	PropositionsNouvelles	PropositionsGlobales	Var./N-1
011 - Charges à caractère général	274 852,00	140 730,08	134 121,92	51	254 473,34	254 473,34	-7,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	83 700,00	63 762,40	19 937,60	76	118 950,00	118 950,00	42,1
61 - SERVICES EXTERIEURS	64 900,00	38 747,12	26 152,88	60	82 700,00	82 700,00	27,4
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	116 252,00	26 890,32	89 361,68	23	40 823,34	40 823,34	-64,9
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 000,00	11 330,24	-1 330,24	113	12 000,00	12 000,00	20,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	270 612,68	262 277,36	8 335,32	97	323 510,00	323 510,00	19,5
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 000,00	11 180,29	11 819,71	49	27 000,00	27 000,00	17,4
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 760,00	3 884,38	-124,38	103	5 360,00	5 360,00	42,6
64 - CHARGES DE PERSONNEL	243 852,68	247 212,69	-3 360,01	101	291 150,00	291 150,00	19,4
65 - Autres charges de gestion courante	113 400,00	108 556,30	4 843,70	96	114 635,83	114 635,83	1,1
66 - Charges financières	12 200,00	12 114,29	85,70	99	12 000,00	12 000,00	-1,6
67 - Charges exceptionnelles	65,00	60,00	5,00	92			
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	502,00		502,00		502,00	502,00	0,0
Total dépenses réelles	671 631,68	523 738,03	147 893,65	78	705 121,17	705 121,17	5,0
Total dépenses d'ordre	115 568,22	15 178,82	100 389,40	13	312 576,44	312 576,44	170,5
Total dépenses de fonctionnement	787 199,90	538 916,85	248 283,05	68	1 017 697,61	1 017 697,61	29,3

Le chapitre 11 – Charges à caractère général représente les dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité (carburant, gaz, électricité, abonnement, achat de matériel etc.). Ce chapitre est en baisse de **7.4 %** par rapport à 2021 malgré la hausse importante des coûts du gaz (+ **197 %** de dépense sur cet article) et de l'électricité (+ **16%** sur cet article) répertorié dans le sous chapitre 60 – Achats et variation des stocks (en hausse de **42 %**). Le sous-chapitre 61 – services extérieurs est en légère hausse car prenant en compte le coût du leasing du nouveau camion municipal, la hausse des assurances de la collectivité ainsi que le vieillissement important des logements communaux qui nécessitent des interventions et travaux réguliers. Le sous-chapitre 62 – Autres services extérieurs connaît une baisse importante de **65 %** principalement due à une diminution importante des services aux partenaires extérieurs (report des frais de restauration du terrain de foot et des vestiaires à Losne), à noter que le BP intègre l'organisation du traditionnel feu d'artifice de la commune. Enfin, la sous-section 63 – Impôts, Taxes et versements assimilés connaît une légère hausse d'environ **20 %** pour prendre en compte la hausse de la taxe foncière sur les terrains de la commune.

Le chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés comprends les dépenses de la collectivité pour payer le personnel de la commune et les cotisations afférentes. Ce chapitre connaît une hausse de **19,5%** principalement due à l'intégration dans le budget prévisionnel du recrutement des contrats « Parcours Emploi Compétence » (contrat aidés) et du contrat d'apprentissage qui font l'objet d'une subvention à la collectivité à hauteur de **80 %** du coût de l'agent ce qui permet de compenser ces dépenses. Les dépenses liées aux personnels titulaires sont quasiment équivalentes à l'année dernière. Un poste supplémentaire a été budgétisé pour permettre d'avoir de la marge de manœuvre en cas de difficulté.



Les autres chapitres comme le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (dotation au CCAS, au SDIS etc.), le chapitre 66 – Charges financière (intérêt de la dette), restent quant à eux stable

B/ Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes de fonctionnement, la collectivité prévoit **1 017 697,61 €** de recette de fonctionnement soit une hausse de **25,8 %** par rapport à 2021. Ce résultat intègre l'excédent dépense recette de 2021 pour un montant de **189 328,76 €**. Le budget de recette de fonctionnement comprend les recettes issues de l'imposition, des dotations de fonctionnement de l'Etat et les produits du domaine de la collectivité. Il a été décidé de construire un budget prudent en reprenant que les montants d'imposition et de dotation de l'Etat réellement touchés par la commune en 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Budget primitif 2022		
	Budget	Réalisé	Solde	%réal.	PropositionsNouvelles	PropositionsGlobales	Var./N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	11 600,00	10 710,56	889,44	92	12 360,00	12 360,00	6,6
73 - Impôts et taxes	586 553,62	527 742,93	58 810,69	90	492 148,84	492 148,84	-16,1
74 - Dotations, subventions et participations	77 775,00	164 675,61	-86 900,61	212	136 473,00	136 473,00	75,5
75 - Autres produits de gestion courante	108 000,00	115 564,41	-7 564,41	107	113 500,00	113 500,00	5,1
76 - Produits financiers		0,74	-0,74				
77 - Produits exceptionnels	800,00	4 597,12	-3 797,12	575	8 800,00	8 800,00	1 000,0
013 - Atténuations de charges	7 500,00	8 326,86	-826,86	111	65 000,00	65 000,00	766,7
002 - Excédent de fonctionnement reporté	16 728,90	16 728,90		100	189 415,77	189 415,77	1 032,3
Total recettes réelles	808 957,52	848 347,13	-39 389,61	105	1 017 697,61	1 017 697,61	25,8
Total recettes d'ordre		5 424,53	-5 424,53				
Total recettes de fonctionnement	808 957,52	853 771,66	-44 814,14	106	1 017 697,61	1 017 697,61	25,8

Par rapport à 2021, les principales évolutions concernent le chapitre 73 – Impôts et taxes ou la collectivité qui perd le bénéfice de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du troisième trimestre 2019. L'exonération de la taxe d'habitation qui avait été inscrite au BP 2021 dans ce même chapitre et intégré comptablement dans le chapitre 74 – Dotation, subventions et participations explique la diminution de **16 %** de ce chapitre par rapport à 2021. Des annulations de mandats et des titres de précédentes années ont été demandés par le SGC de Nuits-Saint-Georges en début d'année, ils sont intégrés dans le BP 2022 au chapitre 77 – Produits exceptionnels (hausse de **1000 %** par rapport à 2021)

L'autre évolution concerne le chapitre 13 – Atténuations de charges, ce chapitre intègre notamment la compensation des salaires des agents en contrat « Parcours, Emploi et Compétence ».



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLOW

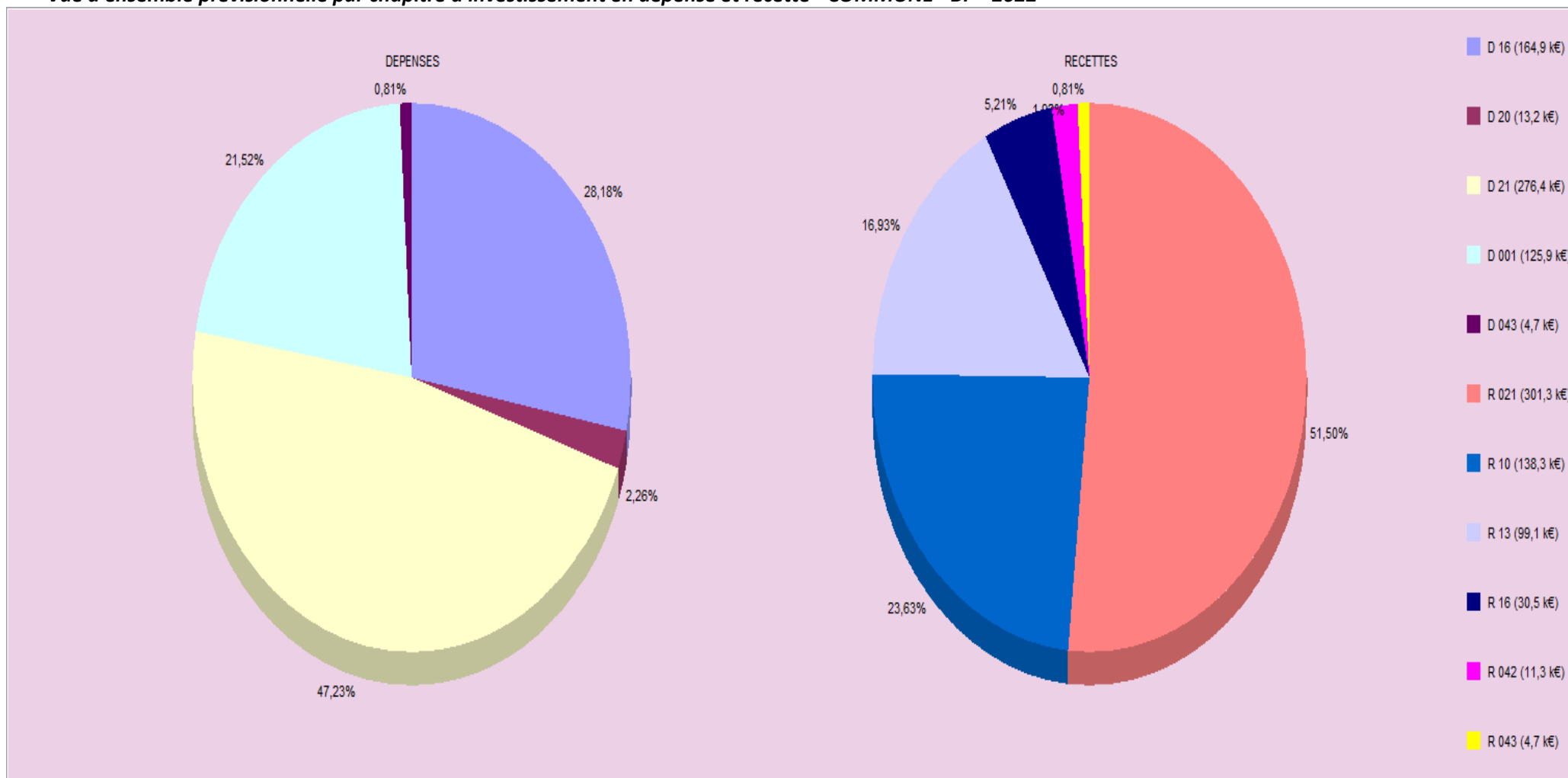
ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

III/ Section d'investissement

Le budget pour 2022 s'établit en équilibre dépenses-recettes à **585 102,73 €**.

Les crédits se répartissent par chapitre comme suit :

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE - BP - 2022





Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	164 872,77
20	Immobilisations incorporelles	13 200,00
21	Immobilisations corporelles	276 365,91
001	Déficit d'investissement reporté	125 936,05
041	Opérations patrimoniales	4 728,00
	TOTAL DEPENSES	585 102,73

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	138 260,09
13	Subventions d'investissement reçues	99 064,86
16	Emprunts et dettes assimilés	30 473,34
021	Virement de la section de fonctionnement	301 313,49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 262,95
041	Opérations patrimoniales	4 728,00
	TOTAL RECETTES	585 102,73

A/ Les dépenses réelles d'investissements

Au niveau des dépenses d'investissement, **585 102,73 €** de dépense d'investissement sont prévu pour 2022 soit une hausse de **15.2 %** par rapport à 2021. Ces dépenses comprennent la charge de la dette de la collectivité, les investissements de la collectivité (projet de construction, de réhabilitation, frais d'étude). Il est intégré dans les dépenses également la reprise du déficit du précédent budget à hauteur de **125 936.05 €**. Les investissements corporels de la collectivité s'élèveront à **276 365,91 €** en 2022. Les immobilisations incorporelles (frais d'étude) s'élèveront à **13 200 €** pour payer les frais de réalisation du PLU communal.

La charge de la dette augmente également à hauteur de **164 872.77 €** pour compenser les emprunts des précédentes années (+ 43.4 %).



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Budget primitif 2022		
	Budget	Réalisé	Solde	%réal.	PropositionsNouvelles	PropositionsGlobales	Var./N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	119 792,11	119 792,11		100	125 936,05	125 936,05	5,1
16 - Emprunts et dettes assimilés	115 000,00	113 477,79	1 522,21	99	164 872,77	164 872,77	43,4
20 - Immobilisations incorporelles	7 724,00	17 724,00	-10 000,00	229	13 200,00	13 200,00	70,9
204 - Subventions d'équipement versées							
21 - Immobilisations corporelles	4 200,00	10 520,34	-6 320,34	250	276 365,91	276 365,91	6 480,1
23 - Immobilisations en cours							
Total dépenses réelles hors opérations	246 716,11	261 514,24	-14 798,13	106	580 374,73	580 374,73	135,2
106 - TRAVAUX PONT DU CANAL	20 000,00		20 000,00				
130 - équipement informatique mairie	13 000,00	12 398,39	601,61	95			
137 - ACQUISITION MATERIEL SCOLAIRE	7 000,00	5 968,80	1 031,20	85			
142 - CHAUDIERE Logement communaux	17 000,00	2 274,00	14 726,00	13			
146 - SICECO	2 000,00		2 000,00				
151 - Réseaux eaux pluviales	25 000,00		25 000,00				
163 - Chemin de la Cour -	135 000,00	114 334,51	20 665,49	85			
171 - Isolation bâtiments communaux	32 276,00		32 276,00				
2031 - FRAIS D'ETUDE P.L.U.	10 000,00		10 000,00				
Total dépenses opérations d'invest.	261 276,00	134 975,70	126 300,30	52			
Total dépenses d'ordre		5 424,53	-5 424,53		4 728,00	4 728,00	
Total dépenses d'investissement	507 992,11	401 914,47	106 077,64	79	585 102,73	585 102,73	15,2


B/ Les recettes réelles d'investissement

Au niveau des recettes d'investissement, la collectivité prévoit **585 102,73 €** de recette d'investissement soit une hausse de **15.2 %** par rapport à 2021. Le budget de recettes d'investissement comprend les recettes issues des emprunts, des subventions de l'Etat ou des autres collectivités et les dotations comme le FCTVA ou la taxe d'aménagement.

En 2021, les principales recettes d'investissement seront les dotations de l'Etat comme le FCTVA (dotation 2020 et 2021), la taxe d'aménagement et les subventions données par les différents partenaires (Etat, Département, Région). **99 064,86 €** ont été inscrit en recette de subvention. Ces dotations proviennent de dossiers déjà actés en 2021 mais non versés comme la dotation de l'Etat au titre de la DSIL ou de la DETER (hors demande de bassin de rétention – rue du 19 mars 1962), du département pour le chemin de la Cour ou en cours d'accord (demande Région dans le cadre de la charte fluviale). La dernière tranche de versement du prêt du chemin de la Cour contracté en juillet 2021 ont été intégré dans le projet de budget à hauteur de **30 473,34 €**.

Pour compenser les dépenses d'investissements, **301 313, 49 €** ont été virés de la section de fonctionnement.



Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 
 ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Budget primitif 2022		
	Budget	Réalisé	Solde	%réal.	PropositionsNouvelles	PropositionsGlobales	Var./N-1
024 - Produits des cessions d'immobilisations	9 500,00		9 500,00				
10 - Dotations, fonds divers et reserves	148 271,11	139 193,46	9 077,64	94	138 260,09	138 260,09	-6,8
13 - Subventions d'investissement reçues		16 579,48	-16 579,48		99 064,86	99 064,86	
16 - Emprunts et dettes assimilés	117 373,78		117 373,78		30 473,34	30 473,34	-74,0
Total recettes réelles hors opérations	275 144,89	155 772,94	119 371,95	57	267 798,29	267 798,29	-2,7
106 - TRAVAUX PONT DU CANAL	14 000,00		14 000,00				
130 - équipement informatique mairie	1 500,00		1 500,00				
137 - ACQUISITION MATERIEL SCOLAIRE	3 500,00		3 500,00				
142 - CHAUDIERE Logement communaux	5 100,00		5 100,00				
163 - Chemin de la Cour -	72 429,00	105 026,66	-32 597,66	145			
171 - Isolation batiments communaux	20 750,00		20 750,00				
Total recettes opérations d'invest.	117 279,00	105 026,66	12 252,34	90			
Total recettes d'ordre	115 568,22	15 588,82	99 979,40	13	317 304,44	317 304,44	174,6
Total recettes d'investissement	507 992,11	276 388,42	231 603,69	54	585 102,73	585 102,73	15,2

IV/ Investissement de la collectivité par opération

La section « investissement » de la collectivité sera voté par chapitre et non par opération d'équipement comme en 2021.

Répartition des dépenses par opération

Nom du projet	Cout du projet TTC
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Frais PLU (article 202 – Frais liés doc urbanisme)	13 200,00 €
Total chapitre	13 200,00 €



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLOW


ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
Sécurisation quai du canal (article 2112 – terrains de voirie)	26 318,88 €
Création du Parking - Busage fossé (article 2112 – terrains de voirie)	33 643,20 €
Aménagement Paysagers - Chemin du Cours (article 2112 – terrains de voirie)	5 088,30 €
Aménagement « pointe de la gare d'eau » (article 2112 – terrains de voirie)	20 220 €
Réhabilitation des douches logement communaux (article 2132 – immeubles de rapport)	10 071,54 €
Isolation Logements (article 2132 – immeubles de rapport)	46 635,22 €
Bassin de rétention rue du 19 mars 1962 (article 2151 – Réseaux de voirie)	26 650,00 €
Bassin de rétention Lotissement 2000 et ZA (article 2151 – Réseaux de voirie)	37 962,00 €
Eclairage Route d'Echenon - passage piéton – SICECO (article 2152 – installation de voirie)	4 000,00 €
Remplacement véhicule collectivité (article 2182 – matériel de transport)	2 000,00 €
Investissement informatique et bureautique (article 2183 – matériel bureau et informatique)	1 500,00 €
Remplacement Chaudière (article 2188 – autres immobilisations corporelles)	19 000,00 €
Isolation Ecole (Article 21312 – Bâtiments scolaires)	43 276,77 €
Total chapitre	276 365,91 €
Total investissements 2022	289 565,91 €

Répartition des dépenses par article/chapitre comptable

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Article 202 – Frais liés doc urbanisme	13 200,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	



Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 021-212105779-20220331-NOT-AU

Article 2112 – terrains de voirie	85 270,38 €
Article 21312 – Bâtiments scolaires	43 276,77 €
Article 2132 – immeubles de rapport	56 706,76 €
Article 2151 – Réseaux de voirie	64 612,00 €
Article 2152 – installation de voirie	4 000,00 €
Article 2182 – matériel de transport	2 000,00 €
Article 2183 – matériel bureau et informatique	1 500,00 €
Article 2188 – autres immobilisations corporelles	19 000,00 €
Total investissements 2022	289 565,91 €

Répartition des recettes d'investissement (hors virement de la section de fonctionnement)

Chapitre 13 : Subventions d'investissements reçues	
Article 1321 – Etat (DETR et DSIL) - Isolation bâtiments communaux (accordé en août 2021) - Bassin de rétention rue du 19 mars 1962 - Installation tableau numérique dans les écoles (réalisé en 2021) - Sécurisation quai du Canal	44 902,15 €
Article 1322 – Régions - Sécurisation quai du Canal	8 739 €
Article 1323 – Départements - Douches - Travaux Chemin de la Cour (réalisé en 2021)	44 339,56 €
Article 1336 – Participation Voirie Réseaux	715,00 €
Article 1338 – Communes (participation Saint-Jean-de-Losne – Sécurisation suai du Canal)	369,15 €
Total chapitre	99 064.86
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	
Article 1641 – Emprunts en euros *	30 473,34 €
Total chapitre	30 473,34 €
Total Recette d'investissement	129 572 €



**Intégration du dernier versement des prêts pour la réalisation des chemins de la Cours voté en juillet 2021. Pas de nouveau prêt conclus en 2022*

V/ Taux d'imposition

Reconduction des taux 2021. Pour rappel,

- Taux pour le foncier sur les propriétés bâties : 37.09 %
- Taxe foncière non bâti : 32.10 %

VI/ L'état de l'endettement annuel (avec emprunt de créance et de simulation)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2019	900 932.37	107 312.79	16 742.85	124 055.64	793 619.58
2020	783 619.58	109 598.93	14 456.71	124 055.64	684 020.65
2021	758 220.65	114 210.91	12 545.04	126 756.10	705 436.97
2022	705 309,74	164 872.77	10 765.74	175 738.51	540 436.97
2023	540 436.97	136 872.77	8083.21	144 865.57	403 654.61
2024	403 654.61	100 897.26	5650.48	106 547.74	302 757.35
2025	302 757.35	54 453.06	4289.62	58 742.68	248 304.29
2026	248 304.29	55 363.53	3379.15	58 742.68	192 940.76
Total		843 491.61	75912.80	919 504.36	



VII/ Amortissement

L'amortissement est un terme comptable qui définit la perte de valeur d'un bien immobilisé de l'entreprise, du fait de l'usure du temps ou de l'obsolescence

Amortissement et opération d'ordre pour 2022

Compte opération	Nom opération	numéro d'inventaire	Date d'acquisition	Tiers	Valeur brute	Amortissement 2022	Imputation recette	Imputation dépense	Observation
2031	TVX-CH-COURS-2020	TVX-CH-COURS-2020	17/12/2019	TT géometre expert	4 728,00	4 728,00	2031 (chapitre 041)	2112 (chapitre 041)	Rattrapage amortissement 2019 à 2021 pour solde
2031	Division Parcelle AC 107	Division Parcelle AC 107	30/07/2019	ZACONSEIL	774		28031	6811	Rattrapage amortissement 2019 à 2021 pour solde
2041481	2014 Foot	2014 Foot				441,58 €	28041481	6811	amortissement 2022 et rattrapage 2020
2041512	REPRISE01	REPRISE01				1 964 €	28041512	6811	amortissement 2022 et rattrapage 2020
2041512	90004863630532	90004863630532				36,92 €	28041512	6811	rattrapage amortissement 2020 pour solde
2041512	90005064642332	90005064642332				662 €	28041512	6811	amortissement 2022 + rattrapage 2020
2041581	DEPL-E14/15-2019	DEPL-E14/15-2019	10/04/2020	SICECO	3 565,34	2 376,90 €	28041581	6811	annuité d'amortissement 2021 et 2022
2041581	RENOV-EP-2018	RENOV-EP-2018	16/12/2019	SICECO	15 020,32	5 007,55 €	28041582	6811	amortissement 2022 pour solde

Dotation d'amortissement 2022 : **11 262.95 €**

Opération d'ordre internet à la section (chapitre 041) : **4728,00 €** (frais d'étude suivi de réalisation de travaux)

VIII/ Conclusion

En résumé, le budget primitif 2022 traduit la volonté politique de diminuer et de stabiliser les dépenses de fonctionnement dans l'objectif de retrouver des marges de manœuvre en investissement ainsi que d'apurer l'endettement très important de la collectivité. Le but étant également de repasser avant la fin du mandat sous le seuil d'alerte des 7 années d'endettement.

Ce budget poursuit néanmoins le souhait de l'exécutif de reprendre le chemin de l'investissement et de sanctuariser les dépenses liées au personnel communal.

Il est possible de consulter les Comptes individuels des collectivités 2021 de la collectivité.

https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e3s4&_eventId=chiffrescles&critereDeSelection.nomCol=SAINT-USAGE